

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 17 Février 2023 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt trois, le 17 Février à 19 H20, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 9 Février 2023 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr MOREAUX Mathieu, Maire de la dite Commune,

Présents : Mr MOREAUX Mathieu, Mr CALARD Stéphane, Mr DUBUS Anthony, Mme SOULAS Corinne BIMBAUD Isabelle, Mme PONCEAU Brigitte, Mme BIZET Marianne, Mme KENNEL Laura, Mr TOUZEAU Manuel, Mme BARRITAUD Élise, Mr ROSTAN Amaury,

Absents Excusés : Mr BALLARGEAT Arnaud (Pouvoir à Mr MOREAUX Mathieu), Mr BEUZEBOC Vincent , Mr CLIDIÈRE Charly

Absent non excusé : Mme GARCIA Martine,

Personnes assistants à la réunion : Mme BRUXER & Mme BUSSIÈRE

Désignation du secrétaire de séance : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 19 H 25 sous la présidence de Monsieur Le Maire Moreaux Mathieu

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Novembre 2022 à l'unanimité sans observation.

*Arrivé de Monsieur ROSTAN Amaury à 19 H 30

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de rajouter à l'ordre du jour

- Demande de remboursement de Mme PRADO GARCIA
- Demande cession de parcelles concernant chemin du Pont de Seillant
- Vente des Cartes de Pêche

1)-Adoption du Rapport sur le prix et qualité du service assainissement collectif 2021

Monsieur TOUZEAU Manuel sort de la réunion à 19H 35, il ne prendra pas part au débat ni au vote pour ce point à l'ordre du jour et concernant l'assainissement.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités (CGCT) Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS) ;

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2021

*Retour de Monsieur TOUZEAU Manuel au sein du Conseil Municipal à 19H 45

*Arrivée de Madame BIMBAUD Isabelle à 19H50

2)- Élection d'un représentant titulaire et d'un suppléant au PNR

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal adoptent la désignation d'un titulaire au PNR en la personne de Monsieur Mathieu Moreaux le Maire et d'un suppléant Monsieur TOUZEAU Manuel

3)- Achat des Parcelles A1200 et A1202 à la place des parcelles A 1038 et A1145 (suite découpage des Parcelles et AB 302 DE 744 M2 à la Famille RENAULD -DEHLINGER

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal adoptent l'achat des Parcelles

A1200 et A1202 à la place des Parcelles A1038 et A1145, suite au découpage des parcelles + AB302 de 744 M2 à la Famille RENAULD-DEHLINGER.

4)-Heures supplémentaires service administratif en absence d'agent itinérant

En l'absence d'un agent itinérant, la secrétaire a accompli des travaux supplémentaires qui se sont traduits par des heures supplémentaires.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal adoptent que lui soit indemnisées ces heures.

-Le CM décide d'instaurer -après avis du Comité Technique du CDG- le paiement des HS effectuées à la demande du Maire.

5)- Création d'un emploi administratif en CDD

Il s'agit d'un poste à mi-temps 17 H 30/semaine pendant une période de neuf mois à partir du 1er Avril suite à un surplus d'activité.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal adoptent la création du dit poste Administratif en CDD-

6)- Création d'un poste technique en CDD

Il y a lieu de prévoir un CDD à plein temps à partir du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2023,

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal adoptent le recrutement de ce poste d'agent technique en CDD.

7)- Demande remboursement de Madame PRADO-GARCIA

**Madame KENNEL Laura sort de la réunion à 20 H 10, elle ne participe ni au débat ni au vote.*

Suite à l'annulation de la transaction et du compromis de vente des terrains rue de la gare à Chaillac à la demande de Madame PRADO-GARCIA.

-Vu la demande de Madame PRADO-GARCIA pour le remboursement de la somme versée à la signature du compromis de vente à l'étude de Maître GUILBAUD le 22/12/2021.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le remboursement de cette somme puisque Madame PRADO-GARCIA a acquis un bien sur la Commune de Chaillac, condition pour satisfaire ce remboursement.

8)- Échange Cts BOURDARIAS /Commune de CHAILLAC

La Commune de Chaillac cède la parcelle cadastrée section AB N°385 (233M2), AB 386 reste à la commune,

Les Consorts BOURDARIAS cèdent en contre échange les parcelles cadastrées AB N°378 et 379 (NB :

les parcelles 378 et 379 sont issues de la parcelle cadastrée AB N°29),
- par équivalence et de même valeur.

9)- Cession de diverses parcelles chemin du moulin de Seillant

A la demande de trois administrés de Seillant pour échanger diverses parcelles de terrain avec la Commune et après en avoir discuté -8 élus Votent Contre par manque de connaissance des dites parcelles. Cet ordre du jour est rejeté et sera remis au prochain Conseil Municipal.

Questions diverses :

-Les cartes de pêche -annuel, adhérent Dandinette et journée- seront vendues à la Mairie. Il reste à définir un autre lieu de vente de ces cartes de pêche, certainement dans un commerce de la commune.

-Les élèves du CM1 et CM2 de Chaillac feront un voyage au SENAT le 23 Mars 2023 accompagnés par leur Maître et de Mme La Directrice de l'école ainsi que Monsieur Le Maire et deux élèves de la Commune,

A ce sujet, Monsieur Le Maire avait fait une demande par mail à l'ensemble des élus de la Commission Scolaire pour connaître les membres intéressés par ce déplacement au Sénat, deux élus ont répondu, la date butoire était le 3 Janvier 2023 pour prendre les billets de train à un tarif préférentiel, Tout est réservé pour le groupe.

Madame GARCIA Martine a fait la demande ces jours derniers donc elle peut tout à fait participer à ce voyage mais malheureusement à ses frais.

Le propriétaire (chez Max) Le Snack a fait une demande pour revenir cette année au lac, l'ensemble du Conseil Municipal émet un avis défavorable, un courrier lui sera adressé afin de l'informer de cette décision,

Monsieur Le Maire demande au Conseil de réfléchir afin de trouver une autre alternative.

Fête du lac -prévoir un rendez-vous avec les associations le Vendredi 17 Mars 2023 à 19 heures à la salle du Conseil.

Fixer la date de la foire aux chevaux, probablement le 14/10/2023.

La prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 10 Mars 2023 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 45

Le Maire
Mr MOREAUX Mathieu



La Secrétaire
Madame BIZET Marianne



